



COMMUNIQUÉ DU CONSEIL D'ETAT

PROJET DE BUDGET 2026

Le Conseil d'État prend des mesures pour un retour à l'équilibre budgétaire et garantir l'attractivité du canton

Le Conseil d'Etat présente un projet de budget 2026 déficitaire à hauteur de 331 millions de francs qui respecte le cadre constitutionnel du « petit équilibre », ainsi que les grands équilibres sur lesquels repose le Programme de législature. Le Gouvernement s'appuie sur des mesures d'économie dans le prolongement de celles activées à la suite du bouclage des comptes 2024 tout en veillant à préserver les conditions favorables au développement du canton. Le projet de budget reflète la détérioration des finances cantonales déjà identifiée dans le budget 2025. Une situation qui amène le Conseil d'Etat à lancer un Plan de retour à l'équilibre budgétaire à l'horizon 2030.

Face à une situation financière cantonale qui se dégrade, le Conseil d'Etat renforce son action en matière de maîtrise des charges en contenant celles-ci sans pour autant impacter le développement du canton. Dans un contexte sur lequel pèsent un certain nombre d'éléments exogènes (Ukraine, BNS, plan d'économies fédéral, incertitudes géopolitiques et économiques), le Gouvernement a fait des choix au moment de construire son projet de budget 2026, qui se sont notamment traduits par des mesures d'économie à hauteur de 305 millions.

Le projet de budget 2026 prévoit un déficit de 331 millions, un résultat qui respecte le « petit équilibre » en incluant des revenus extraordinaires. L'application du principe de sincérité est renforcée par le Conseil d'Etat dès lors qu'il a réduit fortement les risques budgétaires.

Hausse des revenus

Les revenus projetés pour 2026 affichent un total de 12'346 millions. Ils s'inscrivent en hausse de 391 millions (+3%) par rapport au budget 2025 (11'954 millions). Le total des recettes attendues en 2026 comprend, notamment, des revenus extraordinaires de 493 millions (+198 millions par rapport au budget 2025). Le projet ne comprend aucun

versement de bénéfice de la BNS.

Au niveau des recettes d'impôts, une hausse de 184 mios est attendue en 2026, soit une progression de 2,6% par rapport à 2025. Cette projection s'appuie sur des attentes différenciées selon les types d'imposition. Les recettes de l'impôt sur le revenu des personnes physiques baissent par rapport au budget 2025 (-28 mios ou -0,7%), alors que celles issues de l'impôt sur le bénéfice des personnes morales affichent une forte progression (+180 mios ou +26%). Ces dernières sont dues, notamment, au développement et à la robustesse du tissu économique vaudois, ainsi qu'à l'augmentation du taux à 3,75% pour les bénéfices supérieurs à 10 mios à partir de la période fiscale 2025. Un environnement qui reste toutefois soumis aux fortes incertitudes liées à la situation géopolitique et économique.

Maîtrise des charges

Le projet de budget fait apparaître des charges à hauteur de 12'677 mios, soit un total supérieur à celui du budget 2025 qui s'établissait à 12'235 mios. Cela représente une hausse de 3,6%. En faisant abstraction de la mise à niveau de budgets sous-dotés, l'augmentation des charges brutes s'établit à 2,5% (+4,6% en 2025).

La croissance des charges s'inscrit dans des politiques publiques impactées par la croissance démographique (santé, action sociale, protection de l'enfance, asile, transports publics, sécurité, enseignement, sport, notamment). Concernant les nouveaux postes administratifs, le Conseil d'Etat a prévu pour 2026 une augmentation de 35 ETP ayant un impact financier (+87 ETP en 2025).

En ce qui concerne les mesures d'économie, le Conseil d'Etat a trouvé un équilibre entre les mesures impactant le fonctionnement interne de l'Etat et celui des entités externes. A cet effet, sur les 305 mios de mesures d'économie, 54% concernent les subventions aux entités externes (165 mios), 17% le personnel de l'Etat (51 mios), 15% les communes (46 mios) et 14% les autres charges et revenus opérationnels (43 mios).

Le développement du canton se poursuit

Le Conseil d'Etat poursuit son action en faveur du développement du canton, notamment au travers de son Programme de législature. Le rabais de 1% de l'impôt sur le revenu est maintenu pour soutenir le pouvoir d'achat de la population, tout comme le soutien en matière de politique socio-éducative, de lutte contre la pénurie de personnel de santé ou le développement des transports publics.

Investissements et dette

Au chapitre des investissements nets, leur budget propre comprend des montants de 1,1 milliard. Cette enveloppe se compose des investissements nets de l'Etat (558 mios), de prêts (73 mios) et de nouvelles garanties (420 mios). Le volume des investissements nets du plan quinquennal 2026-2030 prévoit 4,2 milliards sur cinq ans (moyenne annuelle : 840 mios). Concernant l'évolution de la dette, celle-ci devrait connaître une hausse pour atteindre 600 mios (+100 mios par rapport à 2025). Le Conseil d'Etat propose en effet de recourir à un nouvel emprunt afin d'assurer les besoins de trésorerie.

Viser l'efficience

Par ailleurs, le Conseil d'Etat annonce lancer plusieurs études thématiques à enjeux stratégiques qui orienteront les réponses qu'il apportera aux défis transversaux en lien avec la situation financière cantonale. Ces études permettront d'identifier des leviers ciblés et activables visant l'efficience sur des sujets spécifiques, notamment le mécanisme d'octroi de subventions (hors aide individuelle) ou les opportunités et impacts que pourraient avoir l'intelligence artificielle et la digitalisation en termes opérationnels et décisionnels.

L'utilisation de la fortune via la modification temporaire de la LAFin et retour à l'équilibre budgétaire

Face à la situation financière cantonale, le Conseil d'Etat propose une adaptation temporaire de la loi sur l'assainissement des finances (LAFin) pour la période 2025 à 2030. Celle-ci doit lui permettre d'utiliser des revenus extraordinaires aux comptes au titre de mesures d'assainissement. Cette proposition ne remet aucunement en cause le principe constitutionnel de « petit équilibre », mais vise à doter le Conseil d'Etat d'une marge de manœuvre élargie.

En parallèle, le Conseil d'Etat souhaite présenter, au printemps prochain, un plan de retour à l'équilibre budgétaire à l'horizon 2030. Ce plan sera développé conjointement par l'ensemble des départements.

L'objectif du Conseil d'Etat est d'assurer un retour à des finances équilibrées tout en veillant à maintenir les conditions-cadres propices au développement du canton et à son attractivité.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 24 septembre 2025

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

DFTS, Christelle Luisier Brodard, présidente du Conseil d'Etat, [021 316 45 14](tel:0213164514)

DEF, Frédéric Borloz, conseiller d'Etat, [021 316 30 65](tel:0213163065)

DICIRH, Nuria Gorrite, conseillère d'Etat, [021 316 70 01](tel:0213167001)

DSAS, Rebecca Ruiz, conseillère d'Etat, [021 316 50 04](tel:0213165004)

DEIEP, Isabelle Moret, conseillère d'Etat, [021 316 60 95](tel:0213166095)

DJES, Vassilis Venizelos, conseiller d'Etat, [021 316 40 27](tel:0213164027)

DADN, Valérie Dittli, conseillère d'Etat, [021 316 20 00](tel:0213162000)

TÉLÉCHARGEMENT(S)